

La plateforme e-transfert ouvrira à compter du 26 juin 2023.

Qui est concerné ?

Tout étudiant ayant effectué et validé une première de BUT et qui souhaite poursuivre son cursus dans un autre établissement.

TRANSFERT D'ARRIVÉE

Saisir votre demande depuis l'application e-transferts :

<https://etransferts.univ-perp.fr/esup-transferts-accueil/>

Après validation de votre demande de transfert, vous pourrez télécharger la fiche d'accueil et la joindre avec les autres pièces justificatives lors de votre inscription.

TRANSFERT DE DÉPART

Vous devez **être accepté** par l'Université d'accueil **avant** d'effectuer votre demande de transfert.

- **1er cas : j'étais étudiant à l'UPVD en 2022/2023**

Se connecter à l'ENT, aller dans la rubrique "Scolarité" > vignette "Transfert départ" : je saisis ma demande.

Après validation de ma demande par la scolarité :

- 1- j'imprime et signe ma fiche de départ.
- 2- je la fais signer par mon université d'accueil.
- 3- je renvoie la fiche par mail à : esup-transferts@univ-perp.fr et **indique dans le corps de mon mail, l'adresse mail de l'université d'accueil**. A réception, nous enverrons votre dossier à votre université d'accueil.

- **2ème cas : je n'étais pas étudiant à l'UPVD 2022/2023**

Se connecter à l'application e-transferts : <https://etransferts.univ-perp.fr/ensup-transferts/>

Je saisis ma demande dans le menu "Transfert départ".

- 1- j'imprime et signe ma fiche de départ.
- 2- je la fais signer par mon université d'accueil.
- 3- je renvoie la fiche par mail à : esup-transferts@univ-perp.fr et **indique dans le corps de mon mail, l'adresse mail de l'université d'accueil**. A réception, nous enverrons votre dossier à votre université d'accueil.